

Réunion du 4 octobre 2018

P.V. n° 8

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – CHARBONNIER - GIRAUD – GUIGUEN - PERRIN – SUAREZ.

Excusés : MM. DEL MOLINO - RENAUT.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE DE FRANCE

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 47 matches de ce tour .

Calendrier du 5^{ème} tour :

24 matches avec **47** vainqueurs du 4^{ème} tour + **1** entrant (Pau F.C.).

La Commission procède à la constitution de **3** groupes géographiques puis le tirage au sort, suivant le règlement de la Coupe de France, est effectué en soirée au siège de la LFNA à Puymoyen par MM. ENNJIMI, Président de la LFNA, et BROUSTE, Trésorier Général de la LFNA.

Toutes les vidéos, photos et commentaires sont consultables sur la page Facebook de la LFNA et sur son site Internet.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 14 Octobre 2018 à 15h00** ou le **Samedi 13 Octobre 2018 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul après prolongation, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

FORFAIT RECETTE PART LFNA : 71,00 € (débités sur le compte du club)

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

Jusqu'au 5^{ème} tour, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**). Si la recette de la rencontre est supérieure à 50 €, la répartition s'effectue de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50 €, le club recevant la garde en totalité.

PRIX MINIMUM DES ENTREES : 5 €.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des **clubs** en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - RETOUR DES FEUILLES DE MATCH ET DE RECETTE

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

Les feuilles de recettes doivent être conservées par les clubs en présence et ne pas être envoyées par mail à la Ligue dès le soir du match car la LFNA n'intervient pas financièrement sur celles-ci.

ATTENTION !

La règle des **REPLACES-REPLACANTS** ne s'applique plus (**DEUX PREMIERS TOURS SEULEMENT**).
Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement **3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.**). **Toutefois, le COMEX de la F.F.F. a autorisé, en cas de prolongation, qu'un remplacement supplémentaire puisse être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés).**

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

3^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 168 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° 20983515 . E.S. St-Maurice La Souterraine / E.S.M. La Souterraine du 30/09/2018

Ce dossier a été transmis à la C.R. Litiges (décision en attente).

Calendrier du 4^{ème} tour :

152 matches avec les **168** vainqueurs du 3^{ème} tour + **136** entrants (l'E.S. La Rochelle, dernier exempt parmi les éliminés du 2^{ème} tour de Coupe de France + 135 éliminés des 3^{ème} et 4^{ème} tours de Coupe de France, sans le S.A.G. Cestas (N3) et l'Elan Béarnais d'Orthez (finaliste en 2017/2018)).

La Commission procède à la constitution de **10** groupes géographiques, puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 14 Octobre 2018 à 15h00** ou le **Samedi 13 Octobre 2018 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A. des clubs recevants.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

FORFAIT RECETTE PART LFNA : 20,00 € (débités sur le compte du club)

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

Jusqu'aux 1/8^{èmes} de Finale inclus, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant (**réglés par virement effectué par la LFNA – ne pas régler sur place**). Si la recette de la rencontre est supérieure à 50 €, la répartition s'effectue de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50 €, le club recevant la garde en totalité.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des **clubs** en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES ET DE RECETTES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr ou vvallet@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

Les feuilles de recettes doivent être conservées par les clubs en présence et ne pas être envoyées par mail à la Ligue dès le soir du match car la LFNA n'intervient pas financièrement sur celles-ci.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.**

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8^{èmes} de Finale inclus.

CHAMPIONNATS

SENIORS REGIONAL 1

Match n° 20453472 . Poule C . Stade Montois (2) / Aviron Bayonnais (2) du 09/09/2018

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 20/09/2018 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

FEMININES REGIONAL 1

Match n° 20565534 . Poule A . F.C. Bressuire / Limoges F.C. du 16/09/2018

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 24/09/2018 qui **donne le match à rejouer.**

FEMININES REGIONAL 2

Match n° 20565810 . Poule B - S.A. Cissacais / E.S. Montoise . Stade Montois du 23/09/2018

Courriel du S.A. Cissacais du 22/09/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.A. Cissacais.**

Amende de 52 euros pour forfait au S.A. Cissacais (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : le jeudi 18 octobre 2018 :

- o tirage du 6^{ème} tour de la Coupe de France (à **France Régions 3 à Bordeaux**) : **sous réserve.**
- o tirage du 5^{ème} tour de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine (en soirée au Pôle de Gestion du Haillan) : **sous réserve.**

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 08/10/2018 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.